



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 mai 2024

N° 8 Cession d'une cave dans la copropriété sise 41 rue Jules Ferry/27  
rue d'Inkermann à Saint-Maur-des-Fossés

Membres composant le Conseil Municipal .....	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice .....	49	Nomenclature : 3.2.2
Membres présents .....	42	Numéro : 094-219400686-20240523- lmc11616-DE-1-1
Membres excusés et représentés .....	6	Date réception : 28 mai 2024
Membre absent non représenté .....	1	
Pour .....	48	
Contre .....	0	
Abstention .....	0	
Ne prend pas part au vote .....	0	

Le 23 mai 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 42, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 17 mai 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés:

Mme Jacqueline VISCARDI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

**N° 8**

**OBJET : Cession d'une cave dans la copropriété sise 41 rue Jules Ferry/27 rue d'Inkermann à Saint-Maur-des-Fossés**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** l'avis de la Commission Développement durable, Cadre de vie, urbanisme, vie des quartiers, vie économique, commerces et sécurité en date du 14 mai 2024,

### **CONSIDERANT QUE**

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est propriétaire d'une cave d'une superficie d'environ 12 m<sup>2</sup> correspondant au lot n°31 située dans le bâtiment A de la copropriété sise 41 rue Jules Ferry/ 27 rue d'Inkermann parcelle cadastrée CI 183.

La cave ne répondant plus au besoin de la Ville et compte tenu de la nécessité pour la Ville de valoriser son patrimoine, il paraît opportun de céder cette propriété.

Dans ce cadre, une annonce relative à la cession de cette propriété paraîtra sur le site de la Ville et sera également affichée dans l'immeuble. Les offres d'acquisition qui seront réceptionnées devront être compatibles avec l'avis émis le 28 mars 2024 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine, qui servira de montant minimum d'acceptation, soit 4 500 €.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'offres d'acquisition, la Commune cédera cette propriété au plus offrant. Le potentiel acquéreur devra transmettre à la Commune son offre d'achat dont la durée de validité tiendra compte des délais nécessaires à la Commune pour délibérer sur les conditions et les caractéristiques essentielles de la vente conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du délai de rédaction des actes nécessaires à cette vente.

Il est donc envisagé de céder cette propriété communale de gré à gré.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

### **Après examen et délibéré :**

**Décide** le principe de la cession de gré à gré du lot n° 31 correspondant à une cave située dans le bâtiment A de la copropriété sise 41 rue Jules Ferry/27 rue d'Inkermann, parcelle cadastrée CI 183, à un prix compatible avec l'avis émis le 28 mars 2024 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine, qui servira de montant minimum d'acceptation, soit 4 500 €.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération.

**Rappelle** qu'une nouvelle délibération du Conseil municipal sera prise pour acter de la proposition retenue.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

N° 8

**OBJET : Cession d'une cave dans la copropriété sise 41 rue Jules Ferry/27 rue d'Inkermann à Saint-Maur-des-Fossés**

Fait et délibéré en séance le 23 mai 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 28 mai 2024  
et de la publication électronique le

**30 MAI 2024**

Le Directeur Général des Services



Frédérie ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

